



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Margon

La commune de Margon s'étend au confluent de la vallée de la Cloche et de l'Huisne. Sur son éperon rocheux, s'élève l'église Notre-Dame du Mont-Carmel. L'abside et ses trois contreforts révèlent l'origine romane de l'édifice (XI^{ème} siècle), bâti de pierres blanches. L'église témoigne d'adjonctions réalisées au XVI^{ème} siècle, notamment le bas-côté nord, sa voûte et la tour quadrangulaire du clocher. À l'intérieur du chœur se trouvent deux grandes statues : Sainte Scholastique et Saint Benoît, qui proviennent de l'abbaye d'Arcisses. Placé sur une tribune gothique construite en 1904, un petit orgue romantique complète l'ensemble.

L'élevage de percherons de Vanoise

En longeant la vallée de la Cloche, on découvre l'un des plus beaux élevages de chevaux percherons d'Eure-et-Loir. Une cinquantaine de chevaux pâturent sur les 70 hectares de la ferme. Les prairies offrent l'avantageuse particularité d'être traversées par les eaux de la Cloche et le canal d'Arcisses.

Chaque année naissent une quinzaine de poulains qui seront destinés à la vente ou à la reproduction sur le domaine de leur naissance. La ferme de Vanoise est un domaine privé, mais l'élevage fait souvent l'objet de reportages pour des magazines ou la télévision.

LOCATION de VTT

Office de Tourisme :
02 37 29 68 86



Balisage VTT en marron
(Parc naturel régional du Perche)

Départ et arrivée à Margon

Le circuit est balisé dans un seul sens, choisi en fonction de l'intérêt et des difficultés de l'itinéraire.

Le temps de parcours est calculé pour une vitesse de 8 à 10 km/heure.



ACCÈS

De Chartres, D 923 jusqu'à Margon
De Paris, A 11, sortie n° 4 Brou-Nogent,
à Luigny, D 955 jusqu'à Nogent-le-Rotrou, puis Margon.
Gare SNCF à Nogent-le-Rotrou : Paris / Montparnasse, direction Le Mans



HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Meublés et/ou chambres d'hôtes à Nogent-le-Rotrou
et villages environnants.
Hôtels et camping à Nogent-le-Rotrou.
Restauration à Nogent-le-Rotrou et Margon.



CHARTRE DU RANDONNEUR VTT

Ce circuit VTT emprunte des chemins et des sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs.

À ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils suivants :

- En toute occasion, maîtriser sa vitesse et avertir de son arrivée dans les zones sans visibilité.
- Céder le passage aux autres randonneurs, ralentir à leur approche, les dépasser avec précaution.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner vos détritrus.
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse.
- Être prudent aux croisements routiers.
- Refermer les barrières et remettre des fils de clôture après votre passage.
- Ne pas partir en randonnée sans avoir avec soi un nécessaire pour réparer une crevaison, une gourde d'eau, quelques aliments énergétiques et un peu d'argent.
- Il est recommandé de porter un casque.

Informations touristiques

Comité Départemental du Tourisme - 02 37 84 01 00

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

Office de Tourisme - Nogent-le-Rotrou - 02 37 29 68 86

www.ville-nogent-le-rotrou.fr

contact@nogentleotrou-tourisme.fr

Circuit proposé par l'Union sportive nogentaise,
section cyclotourisme / VTT

MARGON

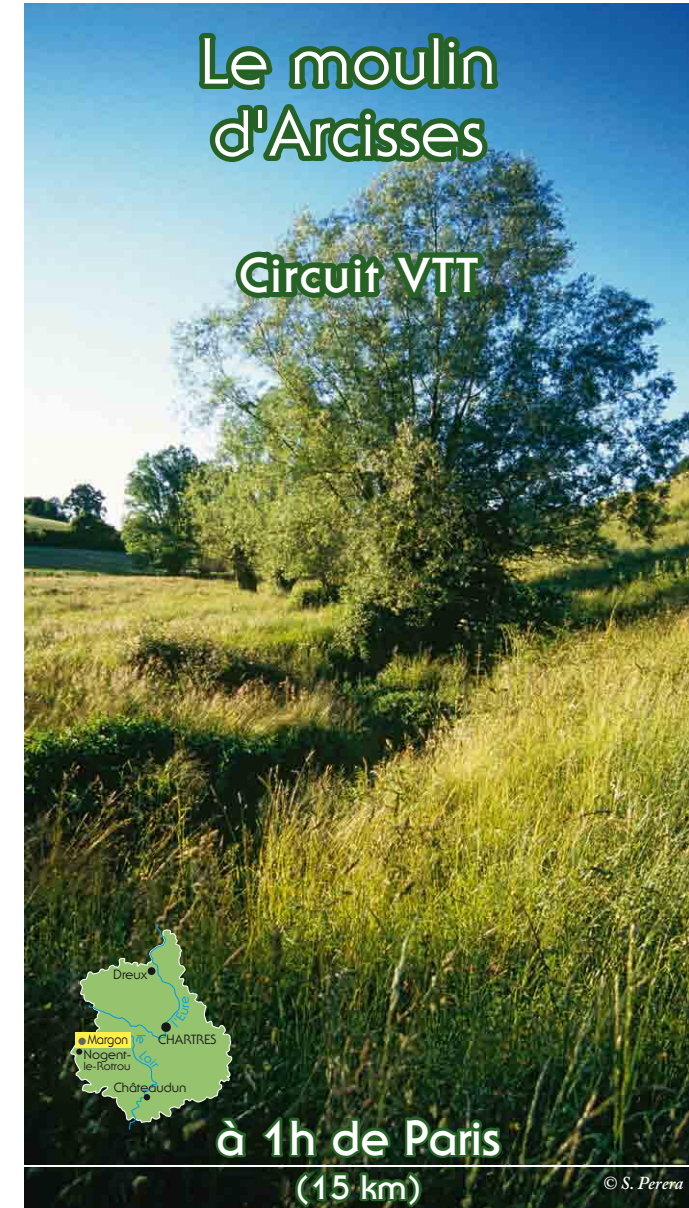
Parc naturel régional du Perche



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Le moulin d'Arcisses

Circuit VTT



à 1h de Paris
(15 km)



Le moulin d'Arcisses

Circuit VTT n°2

Margon



très facile

15 km - 2h00

Départ : Base de loisirs de la Borde.

Remonter la route d'accès à la base, prendre à droite. Traverser la 1^{ère} impasse venant de droite, puis emprunter le chemin à droite entre deux maisons. En bas de la descente, faire attention à la chicane avant de traverser la Cloche sur une passerelle (glissante en cas d'humidité). Ne pas passer sous le tunnel, suivre le chemin à droite le long de la déviation.

3 km : Prendre en face et longer la rivière. Petite montée. À droite, passer le pont et traverser avec prudence pour descendre les marches et poursuivre le chemin le long de la Cloche.

3,5 km : Le chemin arrive sur une route que l'on emprunte à droite. Prendre à gauche devant les services techniques, puis à droite de l'auto-école, le chemin qui monte.

4 km : Continuer à gauche, puis à droite. On franchit alors l'ancien

canal d'Arcisses, aujourd'hui à sec. Le chemin continue à monter, encaissé entre les arbres. Au sommet, suivre le chemin goudronné.

5 km : À la Cour Brissac, tourner à droite dans le chemin goudronné.

5,5 km : Prendre à gauche le chemin conduisant au Bout du Bois. À la fourche de ce lieu-dit, suivre à droite la partie goudronnée qui se poursuit par un chemin dans le Bois des Perchets.

7,5 km : Continuer en face (les circuits n° 8 et 9 partent à droite). À 100 m, délaïsser le chemin de lisière (privé) pour partir à gauche.

9,5 km : Traverser la D110⁸ et prendre en face le chemin le plus à droite (les circuits n°5 et 13 partent à droite par la route).

10,5 km : Le chemin en descente débouche sur la D110. Prudence. Tourner à gauche (à droite, admirer les restes de l'abbaye d'Arcisses au lieu-dit « le Moulin d'Arcisses »). L'ancien canal d'Arcisses captait l'eau du ruisseau à une centaine de mètres après le pont (à gauche).

11 km : Ozée (pisciculture à 500 m par la route à droite); (Les circuits n° 5 et 13 se raccordent par cette route). Emprunter la D 103 en direction de Nogent sur 100 m, puis le chemin goudronné à droite en forte pente qui conduit à Beauvais.

11,5 km : Sur le plateau, prendre à droite, puis à gauche vers la Cour Bailleau (les circuits n° 4 et 14 se raccordent à cet endroit).

12 km : À la D 923, traverser prudemment pour emprunter le chemin en face. Après 700 m, commence un « sentier pédagogique » qui répertorie les principales essences locales. Point de vue à droite sur la vallée de l'Huisne avec ses méandres et la digue, l'étang de la Borde, le Bois de Condeau. Une dernière descente ramène au vieux bourg de Margon.

14,5 km : Tourner à droite sur la D 918, puis à gauche pour rejoindre la base.

15 km : Arrivée.



- OT/SI
- Parking
- Commerces
- Hébergement
- Restauration
- Camping
- À voir
- Danger
- Montée
- Descente